

## EXERCICE 2024

## CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 13 février 20204

**DÉLIBÉRATION n°2024-01**

Le conseil académique s'est réuni le mardi 13 février 2024 en séance plénière, sur convocation de la Présidente du conseil académique, adressée le mardi 6 février 2024.

**Point de l'ordre du jour :**

3. Dossier d'accréditation de l'établissement à délivrer les formations de 2<sup>ème</sup> cycle des études d'odontologie

.....

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université,

**Exposé de l'avis :**

Conformément à l'article L. 712-6-1 du code de l'éducation, le conseil académique doit donner un avis sur les dossiers d'accréditation de l'établissement à délivrer des diplômes.

**Avis soumis au conseil académique :**

- approbation du dossier d'accréditation de l'établissement à délivrer les formations de 2<sup>ème</sup> cycle des études d'odontologie.

**Après en avoir délibéré, le conseil académique émet l'avis suivant :**

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 80</b>	<b>DÉCOMPTE DE VOIX</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 72</b>	Abstentions : 0
<b>Quorum : 36</b>	Votants : 41
Membres présents : 32	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 9	<b>Votes exprimés : 41</b>
<b>total des membres présents et représentés : 41</b>	<b>Majorité requise : 21</b>
	Pour : 41
	Contre : 0

**Pièce jointe :**

- dossier d'accréditation à délivrer les formations de 2<sup>ème</sup> cycle d'odontologie.